

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts – Subsidés au sport : qui paiera le manque à gagner ?

#### **Rappel**

*Le 26 mars 2015, l'Office fédéral du sport (OFSP) communiquait sa décision de réduire les subventions Jeunesse et Sports (J+S) de 25% à compter du 1<sup>er</sup> août. Cette décision est motivée, selon le service de la Confédération, par un afflux important de demandes. Elle provoque évidemment la colère des associations et des organisations bénéficiaires, d'autant plus que des engagements ont été pris sur la base des anciens montants. Il y a quelques jours, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a adopté à l'unanimité une motion demandant au Conseil fédéral une augmentation des ressources afin de garantir les tarifs actuels. Cette motion n'a pas encore été traitée et l'OFSP n'a pas remis en cause sa décision. Un éventuel retour en arrière risque donc de ne pas s'appliquer immédiatement.*

*Les subventions J+S contribuent au fonctionnement de toutes les activités sportives pour la jeunesse dans les différentes fédérations et associations — les scouts, par exemple. Par ailleurs, elles permettent l'organisation de plus de 2000 camps dans toute la Suisse, concernant plus de 60'000 enfants. Ce sont donc des milliers d'heures d'encadrement du sport, des centaines de camps et des milliers d'enfants qui sont concernés dans notre canton. L'équilibre financier de ces activités, parfois fragile, est remis en cause. Au-delà des difficultés considérables auxquelles vont être confrontés les organisateurs devant un changement annoncé au dernier moment, se pose la question des conséquences que va avoir cette mesure sur le financement des activités sportives à long terme.*

*Par ailleurs, le canton est lui-même un organisateur d'activités sportives pour la jeunesse, en particulier les camps sportifs scolaires, et va donc être impacté par la baisse des subventions. Il est à craindre, en l'absence d'un retour en arrière et sans compensation via le budget cantonal, que ce soient les participants qui voient leur facture augmenter.*

#### **Questions au Conseil d'Etat**

*Au vu de ces différents constats, et partant du principe que l'encouragement des activités sportives est une tâche publique essentielle, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :*

- 1. Quelle appréciation le Conseil d'Etat fait-il de cette baisse des subventions fédérales J+S ?*
- 2. Le Conseil d'Etat a-t-il usé de toutes ses marges de manœuvre pour s'opposer à cette décision ?*
- 3. Quelles conséquences cette baisse de subventions a-t-elle sur le financement et sur l'organisation d'activités sportives dans le canton ?*
- 4. Quelles conséquences cette baisse de subventions a-t-elle sur le financement et sur l'organisation d'activités sportives par le canton, en particulier par les établissements scolaires ?*

5. *Le Conseil d'Etat a-t-il décidé de mesures immédiates pour pallier cette décision fédérale ?*

6. *Plus précisément, en ce qui concerne les activités directement organisées par l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de reporter sur les participants le financement manquant ?*

*Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## **Réponse**

Sur le plan fédéral, le budget annuel 2015 de J+S avoisine les 80 millions de francs. Les demandes de subvention ayant dépassé les ressources à disposition, l'Office fédéral du sport (OFSP) a en effet été contraint d'annoncer, le 26 mars dernier, la réduction des montants des subventions allouées à partir du mois d'août prochain. Cette mesure ne sera finalement pas nécessaire. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont effectivement approuvé, début juin, un crédit supplémentaire de 17 millions de francs permettant d'assurer le versement des subventions jusqu'à la fin de l'année, sans modification de tarifs. Le budget annuel 2016 de J+S devrait également être revu à la hausse.

Chaque année, quelques 2'000 Vaudois-es suivent la formation de base de J+S Vaud qui dure le plus souvent 6 jours. Ces moniteurs J+S encadrent dans le canton de Vaud près de 75'000 jeunes et déclenchent ainsi des subventions fédérales pour fr. 5,5 millions de francs.

La communication de l'Office fédéral du sport (OFSP) annonçant la diminution des subventions Jeunesse+Sport (J+S) dès le 1<sup>er</sup> août 2015 a provoqué de vives réactions : l'impact négatif subi sur le financement des clubs sportifs ou les montants perçus par les établissements scolaires, aurait possiblement mis en péril l'organisation de nombreux camps sportifs.

Pour les établissements scolaires, en particulier, la subvention aurait dû passer de fr. 7,60 par enfant et par jour, à fr. 5,50. Le manque à gagner pour les camps sportifs scolaires organisés dans le canton de Vaud (plus de 750 chaque année, dont environ 50% bénéficient de subventions J+S) se serait chiffré à environ 150'000.- francs.

Pour les clubs sportifs, le montant de la subvention aurait été ramené à fr. 1.- en lieu et place des fr. 1.30 usuellement alloués par participant et par activité. Le manque à gagner aurait été d'environ fr. 1,5 million dès 2016.

Alertés par de telles conséquences, différents Conseils d'Etat et services cantonaux du sport, dont le Conseil d'Etat et le Service de l'éducation physique et du sport vaudois, ont sensibilisé leur députation aux Chambres fédérales. Après divers débats et interventions parlementaires, tant le Conseil des Etats que le Conseil national ont finalement décidé de doter l'OFSP de fr. 17 millions supplémentaires pour assurer les subventions 2015. Elles ont également décidé d'octroyer à l'OFSP fr. 20 millions de plus dans le cadre du budget 2016 pour faire face à l'augmentation prévue du nombre d'activités J+S.

Si les Chambres fédérales confirment ces décisions lors de l'adoption, en fin d'année, du budget 2016 de la Confédération, le montant des subventions pour les clubs et camps sportifs restera inchangé.

Ces développements sont intervenus après le dépôt de la présente interpellation par M. le député Eggenberger, la rendant par là même caduque.

**Réponse à la question 1 - *Quelle appréciation le Conseil d'Etat fait-il de cette baisse des subventions fédérales J+S ?***

Cette question n'est plus d'actualité, mais l'action du Conseil d'Etat pour s'opposer à cette réduction montre l'importance qu'il accorde au mouvement J+S, à la qualité de l'encadrement sportif et à la pérennité du financement des clubs sportifs et des camps sportifs scolaires.

**Réponse à la question 2 - *Le Conseil d'Etat a-t-il usé de toutes ses marges de manœuvre pour s'opposer à cette décision ?***

Oui dans la mesure où il a sensibilisé la députation vaudoise aux Chambres fédérales aux

conséquences d'une baisse des subventions J+S.

**Réponse à la question 3 - *Quelles conséquences cette baisse de subventions a-t-elle sur le financement et sur l'organisation d'activités sportives dans le canton ?***

Comme dit plus haut, le Conseil d'Etat avait évalué le manque à gagner à environ fr. 1,5 million par an pour les clubs sportifs.

**Réponse à la question 4 - *Quelles conséquences cette baisse de subventions a-t-elle sur le financement et sur l'organisation d'activités sportives par le canton, en particulier par les établissements scolaires ?***

Le Conseil d'Etat avait évalué la diminution de subvention à fr. 150'000.- par an pour les camps sportifs scolaires vaudois.

**Réponse à la question 5 - *Le Conseil d'Etat a-t-il décidé de mesures immédiates pour pallier cette décision fédérale ?***

Le Conseil d'Etat a informé la députation vaudoise aux Chambres fédérales, dans le but de soutenir les interventions visant à doter l'OFSPPO des moyens financiers suffisants pour maintenir le niveau des subventions.

**Réponse à la question 6 - *Plus précisément, en ce qui concerne les activités directement organisées par l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a-t-il décidé de reporter sur les participants le financement manquant ?***

L'étude de solutions alternatives était en cours, mais suite aux décisions du Parlement fédéral, il n'a pas été nécessaire de la poursuivre.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 septembre 2015.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*